

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
Etats-Unis (UN AN)... \$2.25
Prix spécial pour les étudiants, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'A. C. J. :
Canada (UN AN)... \$1.00
Etats-Unis (UN AN)... \$1.25
Etranger (Union postale).
UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
près Québec.

TELEPHONE : 1750

SOMMAIRE

La question des langues (Une lettre de Mgr Langevin.) — Un almanach national et catholique.
Cette inspection des Caisses Populaires.....
...CLAUDE BERNAT
Année de deuil.—Grand Charity Ball.
Cette fameuse union des races.....CANADIEN
Catholique vs. Franc-Maçon.....DOLLARD
Si j'étais député.....JACQUES BRUNELLE
Les journaux dans les collèges.....JUSTIN
Journaux français condamnés.
Comment le décret de la S. C. consistoriale atteint-il les Caisses Populaires—II.....
...J. SAINT-LAURENT
Deux questions au Pays.....JULES ROMAIN
Mauvaises doctrines.....ANTONIO PLANTE
Les Expositions et la boisson.....AGRICOLA
Le Merger et le français.—Jetez ça au feu.—
Comment on devient maçon.—Hypnotisme à Québec.—Les réformes de Godfroy Langlois et nos ouvriers.—Conférence.
Pie X.—Les Rois s'en vont.—Nouveau gouverneur général.—La résistance à l'invasion irlandaise-saxonne en Amérique.
En Passant : (Eglises et taxes : A propos de Sarah ; Ils ont trompé le peuple, etc.)

La Question des Langues

Une Lettre de Mgr Langevin

De retour à Saint-Boniface, S. G. Mgr Langevin a envoyé une lettre très importante au *Tablet* de Londres pour remettre certaines choses au point.

Voici les principaux passages de la lettre du vaillant archevêque de Saint-Boniface ; cette lettre est une bonne leçon pour tous ceux qui s'entêtent à ne pas vouloir comprendre l'esprit de l'Eglise sur la délicate question des langues :

J'ai été étonné de voir que votre édition du 17 septembre dernier contenait l'assertion étrange et fausse que les "représentants du catholicisme français" dans le Nord-Ouest canadien sont déterminés à enseigner la religion dans ce pays par l'intermédiaire de la langue française. Tout d'abord, je me joins à mes vénérables collègues pour répudier comme fausse cette appellation de "représentants du catholicisme français."

Pour nous, le catholicisme n'est ni français ni anglais ; il est catholique c'est-à-dire universel ; il comprend tous les enfants de Notre Sainte Mère l'Eglise, quelle que soit la nationalité à laquelle ils appartiennent.

En outre, vous pouvez être sûr que nous n'avons jamais rêvé de propager le catholicisme au moyen du français parmi ceux qui ne parlent pas cette langue.

Sans doute, nous savons que cette accusation a été portée contre nous par des gens qui habitent le Canada — et elle n'a pas été propagée au Canada seulement, mais à Rome même — mais elle n'en constitue pas moins une calomnie à l'égard de ceux qui sont en même temps membres loyaux de l'Eglise et admirateurs sincères des institutions britanniques. Je puis affirmer que dans la province ecclésiastique de Saint-Boniface — qui embrasse les trois

provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, ainsi qu'une partie de l'Ontario et les districts de l'Athabaska-MacKenzie et du Keewatin — nous veillons sans relâche sur les besoins spirituels des nouveaux colons catholiques qui nous arrivent par milliers de toutes les parties du continent américain et de l'Europe. Nous prenons tous les moyens possibles pour préserver la foi au milieu de notre troupeau cosmopolite, et je serais surpris que dans le monde entier aucun épiscopat eût fait ou ferait davantage pour la cause catholique. Nous procurons à ces nouveaux venus des paroisses régulièrement organisées selon les différentes nationalités ; nous leur donnons des églises où ils peuvent entendre la parole de Dieu dans leur propre langue — qu'ils soient Anglais, Français, Allemands, Polonais, Hongrois ou Ruthènes ; et nous établissons des écoles paroissiales où l'anglais est si bien enseigné que je serais heureux si les distingués visiteurs qui nous viennent d'Angleterre ou d'ailleurs pouvaient aller entendre l'accent correct et la facilité d'expression avec laquelle la langue anglaise est parlée par nos Canadiens français de Saint-Boniface comme par nos enfants polonais, allemands ou ruthènes de Winnipeg. Nos visiteurs pourraient aussi se rendre dans les quatre paroisses de cette dernière ville qu'habitent des catholiques de langue anglaise et où aucune autre langue maternelle n'est employée.

Il est un fait certain, cependant : nous désirons que nos enfants français apprennent et sachent leur propre langue aussi bien que les Anglais, et il en est de même pour tous les étrangers. Je ne pense pas non plus que l'Eglise considère comme un crime d'apprendre une langue différente de celle qui domine dans le pays où l'on vit. Et il est certain que cette manière de voir ne constitue pas une menace pour l'empire auquel nos catholiques sont fiers d'appartenir.

L'histoire nous enseigne que les Romains n'ont pas cherché à faire disparaître la langue des ennemis qu'ils avaient subjugués ; les Grecs continuèrent de parler le grec, et un grand nombre de Romains apprirent cette langue — tout comme dans les milieux cultivés des villes modernes comme à Londres, Paris et Berlin, on se fait un point d'honneur d'apprendre et de parler d'autres langues que la sienne. Nous réclamons le droit de conserver notre langue maternelle et rien de plus — c'est un droit que la Grande-Bretagne nous a reconnu comme elle l'a accordé aux Celtes qui vivent dans ses propres domaines ; et nous savons que l'anglais est actuellement la langue officielle dans le Nord-Ouest canadien, tout comme l'anglais et le français sont les seules langues officielles dans tout le Dominion. C'est pourquoi nous voyons de très près à ce que l'anglais soit enseigné à tous les nouveaux venus ; nous considérons même que c'est pour nous un devoir rigoureux de conscience de leur procurer l'éducation qui les placera, au moins, sur un pied d'égalité avec leurs concitoyens et leur permettra de se ranger dans une bonne classe sociale de leur patrie d'adoption. Mais nous croyons aussi que c'est pour nous, pasteurs de leurs âmes, un devoir de veiller à ce que ces gens con-

servent l'usage de leur langue maternelle, qui est inséparablement liée au plus haut idéal catholique de la patrie et de la foi. Serait-ce là un crime au regard de l'Eglise catholique et dans un pays britannique ?

S'il faut enseigner l'anglais à ceux qui vivent au milieu de populations de langue anglaise et non catholiques, il faut aussi protéger contre les dangers qui les entourent les Français, les Polonais, les Allemands, et les Hongrois, dont la foi est exposée dans les milieux hostiles. C'est pour cette raison que, pour exercer le ministère par ces populations, nous nous servons de la langue propre à chacune d'elles. Pour cette raison aussi, nous publions à grands frais, trois revues hebdomadaires — en anglais, allemand et polonais — qui sont imprimées à nos ateliers de Winnipeg. Avant longtemps, des journaux français et ruthènes seront aussi publiés par les Oblats de Marie Immaculée, chargés de cet important travail. Que pourrions-nous projeter de mieux pour l'avancement matériel et moral de notre troupeau bien aimé ? Personne ne prétendra, je suppose, que l'on doive prêcher en anglais dans les églises françaises, allemandes, polonaises ou ruthènes où pas un seul catholique de langue anglaise ne se trouve ; je n'imagine pas non plus que quelqu'un désire nous obliger à enseigner le catéchisme en langue anglaise exclusivement. Ceux qui tiennent plus à l'unité de langue qu'à l'unité de la foi inviteraient les catholiques à l'apostasie s'ils voulaient imposer à tous la langue anglaise. Telle est, Monsieur, mon opinion et celle de ceux que vous appelez "les représentants du catholicisme français" dans l'Ouest.

Dans un dernier passage de sa lettre Mgr Langevin rappelle par un trait la loyauté proverbiale des Canadiens français à la Couronne anglaise :

Nous comprenons et nous apprécions les avantages de notre position sous le noble drapeau que nous avons toujours fidèlement défendu, et souvent, comme en 1774 et en 1812, au prix de notre sang. Il y a deux ans, à la bénédiction de notre cathédrale de Saint-Boniface, un éminent archevêque américain, montrant le drapeau britannique qui flottait orgueilleusement au-dessus du toit de l'église, me disait : "Si ce n'eût été de Mgr Taché, votre cathédrale aurait été caressée par le drapeau étoilé, aujourd'hui."

Il faisait allusion au fait que mon illustre prédécesseur avait dissuadé Riel et ses partisans d'échanger l'Union Jack pour le drapeau étoilé, en 1872.

Comme saint Paul était fier de se réclamer de son titre de citoyen romain, nous aussi nous sommes fiers de nous dire citoyens britanniques, et cela, parce que nous nous rendons compte des privilèges que nous vaut ce titre comme des obligations qu'il nous impose.

Cependant, si nous acceptons les institutions britanniques, si nous accordons à la langue anglaise la place prédominante à laquelle elle a droit, si nous jouissons de l'estime de nos concitoyens non catholiques dans les hautes sphères sociales comme dans

les rangs du peuple, je vous le demande, est-il juste et honorable que l'on nous traite comme des inférieurs à notre tâche, sous prétexte que nous ne parlons pas exclusivement l'anglais ?

UN ALMANACH NATIONAL ET CATHOLIQUE

La vogue de l'almanach augmente d'année en année.

Il se vend dans vos librairies une quantité énorme d'almanachs importés de France.

Il s'en trouve d'excellents, certes ; malheureusement ceux qui ont le plus de vogue sont justement les almanachs à allure neutre, mondains, sans aucun cachet chrétien.

Souvent aussi, ces almanachs sont plus français que catholiques.

Ne serait-il pas temps de songer à avoir notre almanach, un almanach bien canadien-français et foncièrement catholique.

L'almanach exerce une grande influence ; il est lu dans toutes les familles.

Quel bien pourrait faire une cinquantaine de mille almanachs catholiques répandus chaque année dans nos foyers.

Dans les temps difficiles où nous vivons, il ne faut négliger aucun moyen pratique de répandre les bonnes lectures instructives et moralisatrices.

Ce serait là une belle œuvre à entreprendre.

Le *Messager Canadien du Sacré-Cœur* qui, grâce à l'Apostolat de la Prière et aux Lignes du Sacré-Cœur rayonne dans tout le pays, pourrait facilement, il nous semble, se charger d'une pareille œuvre de presse et la mener à bonne fin en l'introduisant dans des milliers de familles.

Quand on voit la vogue qu'ont certains almanachs d'une grande banalité, on est en droit d'espérer qu'un almanach catholique et national artistement fait, bourré de choses instructives et amusantes, obtiendrait un succès au moins raisonnable tout en accomplissant un bien incalculable.

Conférence

Mardi prochain, 7 février, le R. P. Louis Lalonde S. J. donnera une conférence à la salle Loyola au profit de la Saint-Vincent-de-Paul.

Le conférencier traitera un sujet tout nouveau : *Réclame et Vérité*.

La ville de Québec en quête de revenus paraît décidée à taxer davantage les salles de théâtres ; espérons qu'elle laissera la paix aux églises et aux institutions religieuses, malgré la campagne du *Chronicle*.

Cette inspection des Caisses Populaires

Certains messieurs de la caisse de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Québec ont pris sur eux d'aller demander au gouvernement de la province d'imposer aux caisses populaires le régime de l'inspection officielle, avec accompagnement d'impôt, car cela ne peut se faire sans argent, car les futurs inspecteurs ne voudront certes pas travailler sans salaire et payer à même leur gousset les frais de voyage.

Voilà le fait que les journaux de ces jours derniers nous ont appris.

Ce n'a pas été sans surprise et avec une vive défiance que les intéressés dans ces caisses ont su cette nouvelle. Laisant pour le moment de côté l'appréciation qu'il convient de faire faire de cette démarche pour ainsi dire *personnelle* accomplie dans des circonstances injustifiables, examinons très brièvement la question même soulevée et les résultats qu'on peut en attendre.

A quoi servirait l'intervention d'un fonctionnaire grassement rétribué? On voit bien l'avantage que l'employé en retirerait, mais non pas celui qui en résulterait pour ceux qui seraient appelés à payer la note. L'expérience toute récente des mutuelles ne nous le prouve-t-elle pas? Croit-on qu'un monsieur quelconque parce qu'il porte l'estampille de l'Etat, est pour cela infallible? Il y a des gens qui ont la manie de le croire et qui s'imaginent pouvoir dormir sur leurs deux oreilles du moment qu'ils se sont mis entre les mains de la Providence et de l'Etat. C'est là une erreur qui a fait et fera toujours un mal incalculable en étouffant l'esprit de surveillance que les intéressés doivent exercer eux-mêmes, car c'est le seul moyen efficace d'atteindre un résultat vraiment pratique. Ce n'est pas là une opinion en l'air. L'an dernier il s'est tenu à Bruxelles un congrès qui a réuni les plus éminents juristes de l'Europe. Après avoir approfondi la question de cette inspection au point de vue des compagnies à fonds social, la décision *unanime* a été qu'une telle restriction de la liberté devait être repoussée, même qu'on devait punir impitoyablement ceux qui abusent de cette liberté.

Et pourtant il s'agissait d'associations qui ont des relations avec le public en général, non pas de coopératives toutes locales comme les caisses qui ne font d'opérations qu'avec leurs membres. On voit donc par là que l'avis exprimé a encore une portée infiniment plus grande.

Arrêtons-nous sur ce mot *coopératives locales* et voyons ce qu'il renferme. C'est l'association de gens honnêtes qui se connaissent, qui demeurent dans la même paroisse, qui se surveillent et se contrôlent réciproquement et qui unissent leurs efforts pour atteindre un but déterminé. Ils se choisissent des officiers, et comme le rayon d'activité est très restreint, ils peuvent du matin au soir surveiller ces officiers. Ce sont de telles associations que l'on voudrait soumettre à une inspection gênante et onéreuse. Autant vaudrait faire inspecter les corps municipaux, les fabriques, par l'Etat. On a bien là la preuve

que ces messieurs du faubourg Saint-Jean n'ont guère d'idée de ce que c'est qu'une coopérative. Qu'ils commencent donc par se pénétrer d'une conception juste de ce genre d'association avant de s'en poser comme les protecteurs et ils finiront peut-être par comprendre la fausseté de leur attitude.

Mais la loi de 1906 offre toutes les garanties désirables. Elle pourvoit sagement à une inspection bien meilleure que celle qu'on cherche à imposer.

En effet, elle *oblige* les sociétaires des caisses à élire à leur assemblée générale annuelle trois conseillers de surveillance qui ont les pouvoirs les plus étendus. Elle oblige ces conseillers à faire rapport tous les ans aux sociétaires. On le voit, cette loi porte la forte empreinte de l'esprit prévoyant et pratique de Sir Lomer Gouin qui l'a fait voter à l'unanimité par la Législature.

Il a su donner à ces sociétés populaires tous les éléments de force et de stabilité nécessaire sans pour cela porter la moindre atteinte à leur complète autonomie. En cela il s'est élevé à une haute conception du rôle de ces organismes et de leur côté éducatif et réformateur. Il a prouvé qu'il avait foi dans le bon sens et l'honnêteté de nos classes populaires et les a jugées dignes de prendre soin elles-mêmes de leurs intérêts. Il a donné là un bel exemple, car il est temps que l'on cesse à cet égard de traiter le peuple comme un grand enfant, incapable de se protéger, et qu'il faut conduire par la main en l'entourant d'un *paternalisme* insultant quand il n'est pas puéril ou stupide. La confiance manifestée ainsi par le Premier Ministre et la Législature les honore comme elle honore les classes qui en sont l'objet. Reste à savoir comment Sir Lomer Gouin accueillera la leçon que ces messieurs de Saint-Jean-Baptiste sont allés lui donner.

Pour se rendre compte de toute la portée de ces dispositions, voyons ce qui se passe à l'heure qu'il est à propos de la révision de la loi des banques. Malgré les clameurs que la récente faillite de la *Farmer's Bank* a soulevé, le gouvernement fédéral n'a pas osé aller plus loin que d'inclure dans la nouvelle loi des banques un article déclarant que les actionnaires *pourront* nommer des vérificateurs. Qu'on remarque bien le mot *pourront*, et non pas *devront* comme dans la loi de Québec dont il est ici question. Il y a là une immense différence. Or, les banques ont envers le public des responsabilités infiniment plus grandes que les caisses populaires n'en peuvent avoir. Elles traitent avec n'importe qui, les caisses ne font des affaires qu'avec leurs sociétaires; les banques vont partout par les succursales qu'elles ont le droit d'ouvrir, et le public qui leur confie ses dépôts n'a pas le droit de mettre le nez dans leurs livres; les caisses populaires, elles, restent confinées à la paroisse, au plus, aux limites du comté et n'ont pas le droit d'avoir des succursales, elles ne font pas d'opérations avec le public, puisqu'il faut être sociétaire. Or, le sociétaire a le droit de savoir ce qui se passe dans sa caisse, la loi y pourvoit expressément.

Et malgré cette énorme différence le gouvernement fédéral n'a pas osé pro-

poser plus dans la loi nouvelle que la simple faculté aux actionnaires de nommer, s'ils le veulent, des vérificateurs. Et encore cette faculté ne sera-t-elle exercée que sur un vote; or aux assemblées des actionnaires de banque, ce ne sont pas les personnes qui dominent, mais les actions, c'est-à-dire qu'un actionnaire a autant de vote qu'il a d'actions, ce qui veut dire que le petit peut toujours être écrasé par le gros, tandis que dans les caisses, tout le monde est sur le même pied puisque chaque sociétaire n'a qu'un seul vote, quel que soit le nombre de ses parts. Voilà qui protège le petit contre toute tentative dangereuse de la part du gros sociétaire. Pourquoi donc le gouvernement fédéral n'est-il pas allé plus loin? C'est qu'il a voulu sans doute respecter le caractère dominant des banques qui restent des associations privées malgré certaines attributions d'une nature publique. Et l'on irait faire tout le contraire pour les caisses populaires qui sont de très modestes associations de paroisses! Non assurément, jamais une pareille idée ne germera dans un cerveau bien équilibré.

Il y aurait bien d'autres motifs à invoquer — on pourrait montrer l'exemple de l'Europe où il existe 50,000 de ces caisses dans tous les pays où pas un seul gouvernement n'a encore cru devoir porter atteinte à l'autonomie de ces sociétés en leur imposant une inspection officielle, laissant ce soin aux intéressés eux-mêmes; mais en voilà assez pour ouvrir les yeux des personnes de bonne foi.

Reste maintenant à apprécier la conduite de ceux qui sont allés demander une telle inspection.

Où ont-ils pris leur mandat? En supposant que la Caisse de Saint-Jean-Baptiste leur ait donné pareil mandat, de quel droit sont-ils allés parler au nom des autres caisses? Quel droit avaient-ils d'engager la liberté et l'action des cinquante-deux caisses existantes, de compromettre leur autonomie et d'ouvrir la voie à l'imposition de fardeaux qui ne manqueraient de se produire si leur démarche aboutissait? Aucune n'a été consultée que l'on sache du moins, aucune ne leur a donné mandat de parler comme ils l'ont fait. N'a-t-on pas raison de conclure que leur démarche est tout à fait étrange et doit inspirer la plus juste défiance sur les vrais motifs qui l'ont fait agir.

Toutes les autres caisses feront bien d'être sur leurs gardes et de repousser avec énergie toute mesure qui pourrait être la conséquence de cette démarche, ce qui ne paraît guère probable, car le bon sens des ministres et de la Législature feront vite disparaître tout doute à cet égard. On comprendra qu'imposer une telle inspection à des caisses purement paroissiales serait se mettre dans l'obligation d'en faire autant pour les compagnies à fonds social et cent autres organismes, où la surveillance de l'Etat pourrait s'exercer avec mille fois plus de raison pour la sécurité du public en général et des actionnaires pris un peu partout, et éparpillés aux quatre coins du pays, partant, sans moyen facile de contrôle personnel.

Jamais le gouvernement ne voudra prendre une pareille responsabilité morale, car établir une telle inspection serait dire aux intéressés: Dormez tranquilles, c'est moi, le gouvernement,

qui se charge de votre besogne de surveiller vos administrateurs. Et si malgré cette inspection il arrivait des sinistres, les victimes ne seraient-elles pas en droit de dire au gouvernement: Vous vous êtes interposé, vous nous avez promis de surveiller et de nous protéger, remboursez-nous maintenant car il serait injuste de nous faire supporter la perte que nous inflige le manque de perspicacité ou l'incompétence de vos inspecteurs. On aurait beau dire que le gouvernement ne serait point responsable jusqu'à ce point-là, le public qu'on aurait fait sommeiller dans une fausse sécurité ne l'entendrait pas moins moralement responsable. Il est vrai que cette responsabilité serait nulle en ce qui concerne les caisses populaires, mais alors pour quoi une inspection? Serait-ce simplement pour placer quelqu'un? Vraiment, cette raison ne serait pas suffisante. Mais la situation du gouvernement deviendrait très grave quand il s'agirait des compagnies à fonds social, car là des millions sont en jeu. Et si on n'inclut pas ces compagnies, pour quoi irait-on faire une distinction injurieuse pour les caisses populaires, en présumant qu'elles peuvent se conduire plus mal que les compagnies à fonds social ne l'ont fait depuis quarante ans et plus.

CLAUDE BERNAT.

Année de deuil

On annonce que le Saint-Père a décidé que, durant l'année 1911, consacrée par l'Italie officielle à de grandes fêtes pour commémorer le premier cinquantenaire de l'unité italienne, il n'y aura aucune fête pouvant faire affluer les pèlerins à Rome. Il n'y aura point de consistoires, pas de cérémonies de béatification ou de canonisation, rien, en un mot, qui soit un prétexte ou une occasion à la venue de pèlerinages. Bien plus, on lui prête la volonté bien arrêtée de s'opposer, pour cette année, à l'arrivée de tout pèlerinage en groupe afin que les fidèles ne se trouvent pas à Rome en contact avec les pompes officielles et maçonniques de ces fêtes.

Grand Charity Ball

Le Conseil 621 des *Knights of Columbus* de Los Angeles a donné un grand bal de Charité.

Il sera connu dans l'histoire des *Knights* de l'endroit comme le *Grandest ball*.

Ça ne coûtait qu'un dollar par couple pour danser de neuf heures du soir au matin.

C'est bon marché.

Le *good time* n'a pas manqué, paraît-il.

Tous les danseurs ont eu double plaisir, d'après le journal qui nous renseigne, d'abord le plaisir de la danse, ensuite le plaisir de faire la charité.

Très édifiant, n'est-ce pas?

Quelles mœurs!

Et dire que la *dancing church* est en progrès.

Cette fameuse union des races

Depuis plus de dix ans Sir Wilfrid Laurier et les pitres salariés des gazettes ministérielles proclament l'établissement de l'union des races au Canada.

Cette union est l'œuvre par excellence de M. Laurier, elle est destinée à préparer la fusion des races, c'est-à-dire la mort de la race française en ce pays.

Des faits quotidiens font mentir ces faux pacifistes.

L'union des races n'existe pas au Canada ; elle n'existe pas plus aujourd'hui qu'elle n'existait hier.

La politique opportuniste et de concession de Sir Wilfrid n'a aucunement cimenté l'union des races au Canada.

Cette politique néfaste et ruineuse pour l'élément français a fait complètement faillite.

Nous, Canadiens français, nous avons fait tout ce qui dépend de nous pour faire régner l'harmonie et l'union.

La province de Québec n'a absolument rien fait pour provoquer des causes de désunion, pour entretenir des brandons de discorde.

L'union et l'harmonie sont impossibles tant que l'arrogance, le fanatisme et l'injustice à l'égard de la minorité canadienne-française fleurissent dans les provinces anglaises.

Et cela en dépit de l'opportunisme, des concessions et des reculades de Sir Wilfrid.

Après la lutte des fanatiques et des orangistes contre les écoles séparées auxquelles nous avons droit au Manitoba et dans les nouvelles provinces de l'Ouest canadien, voici poindre la lutte contre la langue française dans Ontario.

Une dépêche annonce en effet qu'un membre de la législature provinciale d'Ontario, un nommé Ferguson, va présenter un projet de loi demandant l'abolition de l'enseignement du français dans les écoles de la province-sœur.

On le comprend, pareille loi n'est guère de nature à faire régner l'harmonie entre les principaux éléments qui forment le peuple canadien.

Le projet de loi du député Ferguson qui déclare la guerre à la langue française, qui s'attaque à nos droits acquis pour consommer une injustice va provoquer une tempête véritable dans tout le Canada français.

Dans de telles conditions l'union des races est impossible.

A quoi nous ont donc servi les tristes reculades, les concessions ruineuses, les fameux compromis honorables, l'opportunisme enfin de Sir Wilfrid Laurier ?

Plus nous avons concédé plus on a été exigeant à notre égard. Pour avoir la paix, l'union, nous avons déjà fait bien trop de concession. C'est l'injustice qui récompense notre générosité.

Quand on examine et étudie attentivement la mentalité d'un grand nombre de nos concitoyens de langue anglaise on se rend compte que pour avoir l'union des races au Canada, il nous faudrait sacrifier au fanatisme des sectaires des loges tous nos droits, renoncer à tous nos privilèges.

C'est bien là où nous en sommes, à l'heure actuelle.

La politique à concessions et à reculades de M. Laurier n'a fait qu'augmenter la voracité de nos ennemis.

Pour assouvir leur fanatisme il nous faut maintenant leur sacrifier la langue française dans Ontario.

Et ce n'est pas trop après nous avoir spoliés de nos droits à des écoles séparées dans les provinces de l'Ouest.

CANADIEN.

Catholique vs. Franc-Maçon

Le catholique proclame sa foi.

Il sait faire acte de catholique, publiquement ; il ne se cache pas pour aller à l'église et accomplir ses devoirs religieux.

Le catholique aime la lumière ; il agit ouvertement. Il a son drapeau, le déploie, le défend. Le catholique combat ses ennemis en face. Si quelqu'un attaque la Religion, l'Eglise, le Pape, les prêtres, nos institutions, le journaliste catholique les défend franchement, sans honte, sans masque, sans arme courte.

Le vrai catholique est un homme loyal, un gentilhomme.

La franc-maçonnerie forme des lâches. Le franc-maçon est un homme masqué, c'est un sicaire plutôt qu'un soldat. A la moindre alerte le franc-maçon met son drapeau en poche. Il vit dans les ténèbres et naturellement hait la lumière.

Il est impossible d'amener le franc-maçon à combattre son adversaire en face.

Il est non seulement lâche mais il est hypocrite et menteur effronté. Si vous le démasquez, il reniera la secte.

Hypocrite, il n'agit jamais ouvertement, il se dira catholique pour mieux tromper.

C'est dans l'ombre que toujours il travaille. Son temple est dans un endroit caché ; il n'agit qu'en secret. Il semble avoir honte de ses actions, de son temple, de ses amis ; il a honte de lui-même. Il n'attaque et ne combat que masqué.

Sans masque le franc-maçon devient couard.

Léon XIII qui connaissait bien cette secte infâme, ne manquait aucune occasion de dire aux catholiques militants que le meilleur moyen de combattre la franc-maçonnerie était d'arracher aux francs-maçons le masque dont ils se couvrent.

DOLLARD.

Romans-Revue, sommaire du 15 janvier 1911 : Souhaits et appel, La Rédaction ; Livres scientifiques, P. Fournier ; Livres de morale, P. Leleu ; Idéal bibliothèque, P. Bruno ; Apologétique (suite), Louis Bethléem ; Le Temps, Léon Jules ; Nos Loisirs, R. Devannes ; Les Romans du mois, R. Vardele ; Carnet de Romans-Revue, Le Maréchal ; La Religion de Tolstoï, J. Chovin ; Consultations et Petit Courrier, XXX.

— o —

Le prochain congrès eucharistique international aura lieu à Madrid le 25 juin. Des voyages seront organisés de tous les points du monde.

Si j'étais député

Si j'étais représentant du peuple à l'Assemblée législative de Québec je ne ferais, certes, pas bon ménage avec le petit Godfroy Langlois.

Je provoquerais son indignation en faisant certaines interpellations au gouvernement.

Je demanderais, par exemple, s'il est à la connaissance du gouvernement qu'il existe à Montréal une loge maçonnique qui ne relève pas de la Grande Loge britannique.

S'il sait que cette société fait prêter à ses membres le serment de ne jamais révéler les actes, les procédures ou les noms des membres de la dite société, que par conséquent elle est illégale, et que ses membres sont passibles du pénitencier.

Si le gouvernement sait qu'un des législateurs de cette Chambre est accusé publiquement de faire partie de cette loge.

S'il ne trouve pas odieux et scandaleux qu'un législateur se mette délibérément hors la loi.

S'il a l'intention de faire enquête sur ces faits et accusations dans le but de dissoudre cette organisation antisociale et antireligieuse, de poursuivre les coupables, de les envoyer même au pénitencier et de venger l'honneur de la Chambre en faisant expulser le ou les députés qui appartiendraient ou auraient appartenu à de telles sociétés secrètes et illégales.

Voyez-vous bondir le petit Langlois.

Ce n'est pas tout.

Je demanderais encore au gouvernement s'il sait que lors du congrès eucharistique des individus appartenant à des sociétés secrètes et de libre-pensée ont propagé des images et des circulaires blasphématoires ?

Si oui, pourquoi il n'a pas fait rechercher, arrêter et punir les blasphémateurs publics.

Si non, s'il a l'intention, maintenant qu'il est informé de pareilles choses, de faire rechercher, arrêter et punir les coupables.

Enfin, je ferais cette autre interpellation :

Est-il à la connaissance du gouvernement que certaines sociétés de libre-pensée de Montréal importent de France pour les propager, surtout parmi la classe ouvrière, des caricatures et des écrits infâmes et mensongers contre l'Eglise, contre le Pape, contre les prêtres, les religieux, les religieuses et tout ce que les catholiques ont de plus respectable et de plus vénérable ?

Va-t-il mettre fin à cette odieuse campagne anticléricale et demander au gouvernement fédéral de faire surveiller plus étroitement ces importations ordurières ?

Voilà ce que je demanderais au gouvernement si j'étais député.

Malheureusement, je ne le suis pas.

Cependant, s'il y a en Chambre un député catholique qui soit assez militant pour faire ces interpellations, je lui passerais volontiers mes papiers et mes titres à l'indignation de Godfroy Langlois.

JACQUES BRUNELLE

Les journaux dans les collèges

A entendre crier les journaux rouges, on pourrait croire que les prêtres ou les religieux qui dirigent nos collèges ont commis une grave injustice en fermant la porte de leur maison à une certaine presse.

C'est vraiment afficher trop de cynisme.

S'il n'est pas à propos, s'il y a même un danger à faire lire des journaux de parti, même les plus honnêtes aux écoliers, il paraît sûrement avantageux de leur laisser lire des feuilles sérieuses, sincèrement indépendantes en politique et surtout foncièrement catholiques.

Il faut être doublement imbécile pour croire que la campagne que les feuilles libérales font actuellement contre nos collèges va avoir pour résultat d'ouvrir la porte des institutions enseignantes aux journaux de parti ou encore d'en faire exclure la presse indépendante et à principes.

Notre presse politique, sauf une ou deux exceptions, est bien trop écœurante pour qu'on en permette la lecture à des écoliers.

En effet, ils méritent de rester à la porte de nos collèges ces journaux qui annoncent le *gin* et le *whiskey* à pleine colonne, qui font de la réclame pour le mauvais théâtre, pour l'hypnotisme, qui étalent par le menu toutes les tragédies, tous les crimes, tous les scandales.

S'ils étaient reçus dans nos collèges ils devraient en être chassés ces journaux infâmes, menteurs, rapaces et hypocrites, qui un jour se montrent catholiques pour mieux le lendemain défendre la loge ; qui ont tant contribué à énerver et à émousser le sens catholique chez nous en propageant le libéralisme catholique sous toutes ses formes ; qui ne voient d'autres ennemis à combattre que les feuilles franchement catholiques ; qui n'hospitalisent que des plumes vénales et prostituées.

Dieu, merci ; une telle presse reste à la porte de nos collèges. C'est la place qui lui convient.

Il est tout naturel cependant que les sales feuilles qui sont évincées jettent des hauts cris et cherchent à baver sur ceux qui les méprisent.

Les directeurs de nos collèges connaissent leurs devoirs et ils sont hommes à ne point se laisser intimider par de vulgaires charlatans de la plume.

JUSTIN.

Journaux français condamnés

Les journaux catholiques français publient le texte d'une ordonnance datée le 28 décembre 1910 et signée par les archevêques et évêques de la région lyonnaise dénonçant et condamnant la vente et la lecture des journaux *Le Progrès* de Lyon et le *Lyon républicain*.

De plus, le cardinal Coullé a condamné *La Tribune républicaine* et *La Loire républicaine* ; Mgr Villard, évêque d'Autun, le *Progrès de Saône-et-Loire* et l'*Union républicaine* ; Mgr Chesnelong, évêque de Valence, la *Tribune républicaine de la Drôme*.

Comment le décret de la S. C. Consistoriale atteint-il les Caisses Populaires

II

Que le présent décret modifie beaucoup le fonctionnement des Caisses Populaires, qu'il en diminue la rapide diffusion, nous ne le croyons pas, car jamais le fondateur et les promoteurs de cette œuvre n'ont eu la prétention d'en faire une œuvre essentiellement religieuse, ne dépendant que du prêtre ; sa présence dans l'administration financière n'est et n'a toujours été que temporaire.

Une mentalité ne se forme pas en un jour. L'idée de la coopération étant nouvelle au pays, notre peuple n'étant pas habitué à ce genre d'opérations, en maintes localités, la fondation d'une Caisse étant urgente, sur le champ, il fallait quelqu'un pour mettre résolument l'épaule à la roue, et... aller de l'avant. Naturellement l'on jeta les yeux sur le curé de la paroisse. Seul il pouvait initier ses ouailles aux bienfaits de la coopération, seul il pouvait sacrifier gratuitement son temps et ses loisirs à cette œuvre sociale. Seul, dans nos campagnes surtout, il pouvait faire une bonne comptabilité. Ce travail accompli, prudemment, sans bruit, il devait se retirer pour faire place à un laïque formé à l'apostolat, au dévouement, et initié au mécanisme des Caisses. C'est ce qui d'ailleurs a déjà eu lieu à deux ou trois endroits. Voilà le fait. Les apôtres de cette œuvre ne sont donc pas décontenancés par le présent décret.

Nous n'entreprendrons pas de délimiter, d'une manière absolue, les fonctions que peuvent accepter les ecclésiastiques dans l'administration des Caisses. Nous ne sommes pas assez compétent dans cette matière, d'autant que, Rome consultée, dictera sous peu la conduite à suivre.

Contentons-nous d'indiquer aujourd'hui les choses interdites et celles qui ne le sont pas.

D'abord, ne peuvent entrer en ligne de compte les fonctions de secrétaire et de trésorier puisque, en réalité, elles n'existent pas dans la Caisse. En pratique, ces deux charges sont remplies par le Gérant ou Caissier.

Pour les fonctions de Gérant, de Président et de Commissaire de crédit, c'est clair, ces charges comportant la gestion des fonds de la société et partant les responsabilités, aucun prêtre ne peut les remplir sans avoir la permission expresse du Saint-Siège.

Quant aux conseils de surveillance et d'administration, ces charges n'impliquant pas la manipulation de l'argent, n'occasionnant pas une perte de temps appréciable, nous inclinons à croire que le prêtre peut continuer de remplir ces fonctions. Avant de démissionner, qu'il attende les explications de Rome.

En tout cas, il est certain qu'il pourra et devra toujours prêter son concours pour aider de ses conseils et de son expérience tous les membres des diverses commissions, aussi souvent qu'ils auront besoin de lui.

Si personne dans la paroisse ne peut

faire la comptabilité, le curé peut-il la faire à la place du Gérant ?

A cette question, je réponds par un communiqué de l'évêque de Saint Dié... "Il ne semble pas défendu au prêtre de donner aux œuvres agricoles et mutualistes l'appoint de leurs conseils, le concours de leur plume en qualité de rédacteur pour venir en aide au secrétaire — ici notre gérant — ou au trésorier en titre."

D'après cette réponse, le prêtre pourrait, en qualité d'aide, faire les écritures, tenir les livres mêmes. Il ne serait aucunement responsable des fonds, n'aurait à manipuler l'argent d'aucune manière. L'on pourrait assimiler cette charge à celle du teneur de livres des Banques ! C'est le gérant seul qui est responsable de l'argent. La même chose peut se dire du curé et des marguilliers pour les comptes de fabrique.

Finissons ce travail par une citation du Père Vermeersch S. J. Après avoir expliqué que le Pape veut que le prêtre évite les responsabilités trop lourdes, exige en principe qu'il soit autorisé par le Saint-Siège, il ajoute : "L'on sait d'ailleurs que suivant la pratique habituelle du Saint-Siège, les réserves pontificales s'accompagnent de facultés déléguées aux évêques."

Le décret n'est donc nullement prohibitif, mais il est préventif d'abus ; et il stimule ici de décourager. N'en doutons pas. Les prêtres de Belgique — et nous ajoutons du Canada — en étroite communion avec leurs pasteurs et le Pape, sauront observer le décret intégralement et selon son esprit. Et dès lors, pour gagner en prudence, leur action ne perdra rien ; ni en élan ni en étendue. Plus que jamais, ils voudront être des hommes qui à l'exemple du Christ passant en faisant le bien.

J. SAINT-LAURENT.

DEUX QUESTIONS AU "PAYS"

Le *Pays* et son singe le *Spectateur* de Hull parlent beaucoup de liberté ; liberté de conscience, liberté d'opinion, liberté de croyance.

Aussi, nous tenons à poser deux questions aux penseurs libres du *Pays*.

1° Le *Pays* est-il d'avis qu'il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura réputée vraie d'après la lumière de la raison ?

Cela nous intrigue.

2° D'après le *Pays* est-il faux que le plein pouvoir laissé à tous, même au citoyen Maillard, de manifester ouvertement, publiquement, toutes leurs pensées et toutes leurs opinions soit dangereux au point de vue de la corruption des mœurs et de l'esprit ?

Une réponse des docteurs en maçonnerie ou en libre pensée intéressera vivement les lecteurs de la *Vérité* et obligera beaucoup.

JULES ROMAIN.

Adressez-vous à la *Vérité* pour tous vos travaux d'impression : En-tête de lettre, de compte ; cartes d'affaires, de visite ; enveloppes ; circulaires ; brochures ; livres de tous formats ; factums ; musique ; etc. Attention spéciale aux commandes données par la maille. Prix raisonnables.

Mauvaises Doctrines

Dans un discours à l'Assemblée législative, M. Francoeur, député de Labinière, a dit en parlant d'instruction publique : Le gouvernement a raison de vouloir des instituteurs diplômés de préférence aux institutrices et de préférence aux communautés religieuses. Paroles bien regrettables dans la bouche d'un député catholique ! M. Francoeur a-t-il saisi toute la portée, toute la signification qu'elles peuvent avoir ? Je veux bien croire que non.

Mais ce qui est bien triste, c'est qu'il fait l'œuvre de nos ennemis les franc-maçons sans avoir l'air de s'en douter.

Venant d'un catholique, ces paroles sont facilement acceptées du peuple.

Comment expliquer cette conduite ?

D'après M. Francoeur, l'instruction publique aura donc fait un grand pas, le jour où les communautés religieuses enseignantes seront remplacées par des instituteurs laïques.

Ignore-t-il que presque tous nos grands hommes ont été formés dans ces maisons ?

Pourquoi s'attaquer à ceux qui nous ont faits ce que nous sommes !

Où sont les statistiques qui prouvent la faiblesse de notre système d'instruction ?

Les traits perfides lancés par M. Godfroy Langlois et nos émancipés ne sont pas des preuves.

Le sage n'affirme rien qu'il ne prouve ; alors montrez-nous donc vos preuves.

Il y a quelques mois, un jeune prêtre, M. l'abbé J. Th. Nadeau, originaire de Saint-Joseph de Beauce, recevait une médaille, premier prix de l'Université de Lille, France, où il étudie les lettres.

Le distingué recteur de cette université félicita chaudement M. Nadeau de ce brillant succès.

Et cependant il a fait son cours d'étude dans un collège catholique de la province de Québec, le collège de Lévis ; pourtant il ne manquait pas d'étudiants aussi bien doués que lui, élève de l'école laïque, et qui par conséquent auraient dû lui être de beaucoup supérieurs.

N'allez pas croire que ce que je vous rapporte est une exception.

Les faits sont là pour prouver que tous ceux qui partent de nos collèges et de nos séminaires — et ils sont nombreux — pour étudier à l'étranger, soit la théologie, soit les sciences ou les lettres, se font généralement remarquer par leurs succès.

Faut-il une forte dose d'intelligence pour conclure de là que l'instruction qu'ils ont reçue ici n'est donc pas si mauvaise qu'on le dit.

Pourquoi la décrier alors ? Ah ! pourquoi !

Demandez-le donc à la *Vigie* qui a l'intention de recourir au Pape pour se faire ouvrir la porte de nos collèges, afin d'éclaircir les esprits et de fortifier les cœurs contre les fausses doctrines que sa lunette lui découvre dans nos maisons d'éducation. Elle est toute bouffie d'humilité et sans prétentions aucunes ; voyez donc, elle se met au rang des journaux qui ont du bon sens !

Demandez-le donc à nos émancipés de Montréal qui rêvent de soustraire le peuple canadien au joug de ses prêtres !

M. Francoeur a-t-il pensé à tout cela lorsqu'il débitait devant l'Assemblée législative les malencontreuses paroles que je citais plus haut ? L'honorabilité de sa personne m'oblige à croire que non.

Malheureusement certains individus exploiteront ses paroles. Ils n'y manqueront pas, certes, ceux qui ont donné le mot d'ordre qui fait que l'on vante le système de l'instruction laïque, tandis que des journaux soi-disant catholiques, attaquent nos collègues à la Voltaire, c'est-à-dire par le mensonge et la calomnie.

Où veut-on en venir ?

Personne n'est assez naïf pour croire que nos ennemis veulent remplacer du coup nos écoles catholiques par les écoles sans Dieu. Ils sont trop intelligents pour cela.

Ils procèdent graduellement ; ils préparent les esprits en vantant à tort et à travers les prétendues bienfaits de l'instruction laïque, sous le contrôle exclusif du gouvernement.

Et le jour où sera formé un ministère d'instruction publique, tel qu'ils l'entendent, le tour sera joué. Ils n'auront plus qu'à trouver des ministres ad hoc, c'est-à-dire à placer ceux qui sont déjà sortis de leurs ateliers.

Avant de prôner le système laïque, ne serait-il pas prudent d'examiner les résultats qu'il a donnés dans les pays où il est en vigueur, en France par exemple.

Ecoutez un témoignage qui va vous ouvrir les yeux :

"Depuis une dizaine d'années, les crimes commis par les jeunes gens se sont multipliés dans des proportions effrayantes. Les statistiques ont constaté que le nombre des délinquants et des criminels de moins de vingt ans, a quadruplé ; de 5,000 environ, il s'est élevé à plus de 20,000. Il ne peut échapper à aucun homme sincère, quelles que soient ses opinions, que cette effrayante augmentation de la criminalité chez les jeunes gens coïncide avec les changements apportés dans l'organisation de l'enseignement public. Ce doit être pour la conscience de ceux qui ont trouvé le progrès dans cette voie nouvelle, un dur souci, que de voir la jeune génération se distinguer par sa perversité brutale." (Guillot, Paris qui souffre, page 250.)

Consultez maintenant le rapport officiel de M. Louis Barthou, ministre de la Justice, sur l'administration de la justice criminelle en France, pendant l'année 1909.

Voici ce que vous y lirez à propos de la criminalité juvénile :

"La progression a été lente et régulière. Le contingent de criminalité, apporté chaque année par la jeunesse à la criminalité totale a évidemment grossi."

Voici ce qu'écrivait encore M. Guillot, juge d'instruction, le 29 août 1896 :

"Depuis 1887, penché sans cesse sur la misère morale de l'enfance, mes sentiments n'ont fait que s'affermir : L'enfant que l'on ne dirige pas vers Dieu, qui ne se sent pas sous le regard et sous l'action de Dieu, cet enfant devenu homme, ira à son plaisir, à son intérêt ; il n'attend même pas d'être

homme ; dès maintenant il traite de vieilles lunes tout ce qui lui coûte, tout ce qui lui pèse : le sacrifice, le devoir, l'honneur même.

Ceux qui ont accompli cette révolution néfaste se sont-ils repentis ? J'en doute fort."

Voilà donc dans quel abîme on veut nous pousser petit à petit. Et nos ennemis seraient aidés dans leur besogne maudite par les Canadiens catholiques ? Non, cela ne sera pas ! Sachons mettre l'esprit de parti de côté lorsqu'il s'agit de questions qui touchent à notre foi et agissons suivant notre conscience.

ANTONIO PLANTE

LES EXPOSITIONS ET LA BOISSON

Si l'on veut que les Expositions aient un résultat pratique, il faut qu'elles soient un enseignement et un encouragement pour le cultivateur.

Le but qu'on se propose n'est donc pas de donner un prix à M. un Tel, ni même de réunir les plus beaux produits de la ferme pour les faire admirer, mais d'instruire les cultivateurs.

L'exposition doit par conséquent être organisée d'une façon pratique ; il faut aussi faire disparaître les abus qui s'y commettent généralement. Le principal est la vente de la boisson. Il est bon d'attirer l'attention des organisateurs sur ce point-là. On permet trop facilement l'établissement de ces comptoirs où l'on détaille la bière au verre. Ils entraînent nos cultivateurs à la dépense, au gaspillage, à l'intempérance.

On connaît en effet la mentalité de nos Canadiens. Ils sont trop polis pour ne pas rendre une politesse dont ils ont été l'objet de la part d'un ami.

Et dans les temps de réjouissances publiques, ils sont excessivement *flush*. D'ailleurs ils ont soin de mettre de l'argent dans leur bourse, d'apporter avec eux des économies.

Un ami l'invite-t-il à aller prendre un coup, il croirait manquer de délicatesse en ne lui faisant pas la même politesse, un instant après. Et ainsi par suite de ses multiples rencontres avec ses amis, le cultivateur, brave homme, du reste, se sentira bientôt la tête trop pesante et les jambes trop faibles.

Le soir, ce sera le scandale et la tristesse qu'il apportera à son foyer.

C'est ainsi que, grâce aux comptoirs bon nombre de pères de familles seront allés à l'exposition pour s'instruire, n'auront presque rien vu, n'auront retiré aucun enseignement utile et pratique de leur voyage. Un certain nombre même y auront perdu leur honneur.

Ne fallait-il pas, comme on l'entend dire souvent, mouiller l'exposition.

Il faut pourtant arriver à faire disparaître ces comptoirs, derrière lesquels trop souvent on sert autre chose que de la bière et des petites liqueurs.

Le cultivateur se rend à l'exposition pour examiner et se renseigner. Il faut donc qu'il puisse voir clair. S'il y trouve de la boisson, il boira, il s'amusera à pintoher. Il perdra son temps et son argent... et sa tête. Mieux au-

rait valu pour lui qu'il n'y en eût pas d'exposition.

Donc jamais de comptoirs aux expositions. Pas de faiblesses en faveur des débiteurs qui s'engraissent au dépens du peuple. Ils ont déjà trop d'occasions de le faire ailleurs.

AGRICOLA.

Le Merger et le français

Le Merger paraît bien déterminé à se moquer de la loi Lavergne.

Il y a un mois que la loi qui l'oblige à avoir en français et en anglais des billets et autres formules est en vigueur et il n'a pas encore songé à nous rendre justice et à respecter la loi.

Le cas de la *Quebec Railway, Light, Heat & Power Co.* est tout à fait indignant.

Voilà en effet une compagnie qui vit en grande partie avec l'argent des Canadiens français, qui opère dans une ville essentiellement française, qui compte parmi ses directeurs et ses actionnaires un grand nombre des nôtres et qui entend résister à la loi et continuer à se servir de la seule langue anglaise dans ses rapports avec le public.

Hier encore les billets de cette compagnie étaient en anglais seulement. Ces jours derniers elle a envoyé à tous ses clients canadiens-français des comptes en anglais tout comme si la loi n'existait pas pour elle.

Il est temps que les Canadiens français prennent des moyens pour forcer le Merger à obéir à la loi Lavergne.

Il faudrait que tous ceux des nôtres qui ont reçu des comptes en anglais protestent verbalement ou mieux encore par écrit et donnent avis à la Compagnie d'avoir à leur envoyer des formules françaises à l'avenir.

Si dans l'espace de quelques jours le Merger recevait quelques centaines de lettres de protestations de la part de leurs clients canadiens-français, peut-être que cela le rendra plus respectueux de la loi et plus juste à notre égard.

Ne laissons pas le Merger se moquer plus longtemps de nous.

JETEZ ÇA AU FEU

Certaines sociétés de propagande protestante votent chaque année des sommes d'argent assez rondelettes pour propager dans les centres catholiques de la littérature imprégnée du pire protestantisme.

Actuellement des agents de ces sociétés visitent Québec et sèment leurs circulaires à travers nos rues. Ils poussent même l'audace jusqu'à distribuer leurs réclames aux portes des églises.

Les catholiques qui reçoivent de pareilles circulaires n'ont qu'une chose à faire, les jeter au feu.

Il n'y a rien de plus dangereux pour la foi que ces fausses interprétations de la Bible, que l'Eglise condamne.

Donc, au feu cette littérature dangereuse !

Les cardinaux Séraphin et Vincent Vanutelli ont célébré dernièrement à Rome le 50^e anniversaire de leur ordination.

Comment on devient Maçon

Les *Forestiers Indépendants* et les *Gardiens Royaux* entendent marcher sur les traces des *Knights of Columbus* américains en organisant des bals.

A Québec, les *Gardiens Royaux* annoncent un grand bal ; les *Forestiers Indépendants* viennent d'en organiser un à Montréal.

Ces deux sociétés étant neutres, mixtes, par conséquent suspectes au point de vue catholique, cette passion de la valse s'explique assez facilement.

L'esprit et la tactique maçonniques poussent à de tels divertissements païens.

Malheureusement, on compte les nôtres par milliers dans ces sociétés que la franc-maçonnerie dirige en sous-mains.

Quand donc les Canadiens français comprendront-ils tout le danger qu'il y a pour eux à faire partie de telles associations de mutualité, au double point de vue national et catholique ?

Allez demander aux membres des *Cœurs-Unis* ou de toute autre loge canadienne-française du rite anglais comment ils sont devenus francs-maçons ?

La plupart vous répondront qu'ils font partie d'une société neutre, qu'ils y ont rencontré des francs-maçons anglais sympathiques qui leur ont ouvert les portes de la Loge.

C'est dans des sociétés neutres que se fait l'éducation maçonnique des nôtres. C'est là que des francs-maçons habiles tendent des pièges aux catholiques.

On a dit avec raison que les sociétés neutres de secours mutuels étaient de véritables antichambres des loges maçonniques.

La franc-maçonnerie est l'aboutissement logique de la mutualité neutre telle qu'elle est pratiquée dans des associations comme l'*I. O. F.*, le *Royal Arcanum*, et cent autres.

En attendant de faire des nôtres des maçons authentiques les sociétés mixtes forment des neutres, des indifférents.

C'est le commencement de la déchéance du Canadien français.

Les neutres et les tenants de l'indifférentisme sont déjà si nombreux parmi nous qu'il est devenu difficile de faire de l'action sociale catholique.

Il est certain que les sociétés neutres nous ont fait beaucoup plus de mal que la franc-maçonnerie.

Les neutres et les indifférents ont maintes fois paralysé au profit de nos pires ennemis les plus beaux mouvements de patriotisme et de foi.

L'homme neutre et indifférent voilà l'ennemi ; c'est le franc-maçon de demain.

Pour la semaine prochaine

Faute d'espace nous devons remettre à la semaine prochaine plusieurs articles d'actualité de nos dévoués collaborateurs J. P. Lefranc, Jean Chouan et Pierre Mance.

La *Vérité*, journal hebdomadaire publié et imprimé à Ville-Montcalm, près Québec, par les propriétaires de la *Vérité*. Directeur-gérant. — Paul Tardivel

Les réformes de Godfroy Langlois et nos ouvriers

Grâce à Gustave Francq agent de la Loge, Godfroy Langlois et son groupe de maçons dirigent nos ouvriers maçonniquement à l'heure actuelle.

Il y a quelques jours le citoyen Francq venait au nom des ouvriers réclamer auprès des ministres provinciaux l'uniformité des livres, etc. Hier deux chefs ouvriers, toujours au nom des travailleurs, développaient le programme de Godfroy Langlois devant la commission d'enseignement technique.

Nos ouvriers semblent tout disposés à suivre la direction de la loge.

Ces pauvres travailleurs que nous laissons se perdre dans les clubs socialistes et de libre pensée sont plus à plaindre qu'à blâmer.

Hypnotisme à Québec

Dans le but de gagner quelques piastres nos journaux font de la réclame de ce temps-ci à un hypnotiseur de Paris installé dans un de nos théâtres québécois.

Il est inutile d'insister sur les dangers de l'hypnotisme à tous points de vue.

Les autorités municipales feront donc bien de surveiller ces représentations.

La Critique du Libéralisme, sommaire de janvier 1911 : Le prince-abbé Max de Saxe et l'union des Eglises, Emm. Barbier ; Le surnaturel dans la Bible (second article), R. P. Exupère ; L'éducation de la pureté, Emm. Barbier ; Une canonisation patriotique ; Réponse à divers ; L'exportation sillonniste ; L'union des Eglises ; Une lettre de M. l'abbé Thellier de Poncheville ; La conjuration moderniste.

—o—

Romans-Revue nous fournit la liste suivante des bons romans publiés le mois dernier :

L'Œuvre du Roi par Robert Hugh Benson.
Bernard de Flé par Pierre Gourdon.
Source impure par Jeanne de Coulomb.
La Source du Bonheur par Louis Maigne.
Rien que des Histoires par Luc Miriam.

La Correspondance de Rome et *Romans-Revue* félicitent vivement l'*Action Sociale* et la *Vérité* d'avoir mis le public canadien en garde contre l'œuvre des *Annales*.

Le *Croisé*, livraison de février, vient de paraître. On peut s'abonner à cet intéressant bulletin d'action sociale catholique en s'adressant aux bureaux de l'*Action Sociale*.

Il semble résulter de l'enquête faite sur l'épave du *Maine* que ce navire américain a sombré à la suite d'une explosion intérieure.

Nous avons toujours dit que la guerre hispano-américaine sera une tache dans l'histoire des États-Unis.

La Brigade des Volontaires Franco-Américains ont tenu un important congrès à Fall-River. Les 60 délégués représentant 1600 brigadiers ont travaillé et parlé comme des catholiques et des patriotes.

Les membres du Cercle Charest de l'A. C. J. C. viennent d'établir l'œuvre de l'Adoration Nocturne dans la paroisse de Saint-Roch de Québec.

Honneur à eux !

Tous ceux qui s'occupent des œuvres économiques doivent lire le Catéchisme des *Caisses Populaires* de J. P. Lefranc.

PIE X

Dans ses *Portraits Littéraires*, M. Joseph Ageorges a tracé en deux pages celui de Pie X :

Quand le grand pape qu'était Léon XIII termina sa longue et belle vie, la France catholique ne cacha point qu'elle désirait voir le Cardinal Rampolla continuer l'œuvre à laquelle il avait longtemps collaboré. Le Conclave décida qu'il ne serait point Pape. Et, devant le choix de la Providence, les catholiques français s'inclinèrent sans arrière-pensée.

Peu à peu ils cherchèrent à connaître, puis ils apprirent à aimer Celui qui était venu de Venise à Rome avec un billet d'aller et retour et qui accueillit, avec des larmes d'étonnement et d'humilité, l'élection qui changeait sa pourpre en robe blanche.

Le Cardinal Sarto n'avait point fait de politique. Son nom n'avait point de notoriété. On savait tout juste que ses ouailles paissaient en gondoles et que, dans les rues de sa métropole, il trimbalait, la nuit, sur son dos, les matelas des pauvres qui ne pouvaient payer d'emménageurs. Quelques-uns n'ignoraient pas qu'il aimait le plain-chant d'un amour sans égal. Et un parisien qui l'avait approché prétendait qu'il avait la douceur de l'agneau. Or voilà que les prophéties l'appelaient *Ignis ardens* !

Ardent, Pie X le fut. Ses larmes séchées, il monta résolument sur le trône de Pierre. Il ne s'attarda pas en regrets. Il pria. Il eut confiance. Et quand on considère l'œuvre qu'il a déjà accomplie, on ne peut s'empêcher d'admirer avec quelle logique, avec quelle persévérance, avec quelle précision il a suivi la voie qu'il s'était tracée. Il ne songea ni à ménager ni à temporiser. Il gouverna par des actes conçus avec promptitude et clarté, exécutés avec décision. Il ne pouvait s'agir pour lui de reprendre, vis-à-vis de la France surtout, la politique de son prédécesseur. Les événements avaient changé l'objectif de la Papauté. Pie X mis en face des troubles de l'Eglise de France laissa de côté toute considération temporelle et résolut de faire rentrer dans la ligne droite de l'orthodoxie les esprits trop libres qui, déjà sur le bord de la voie avaient tendance à en sortir, et dans la ligne de la discipline rigoureuse les enfants gâtés du catholicisme que l'on pouvait accuser de dissipation. Il anathématisa tous les individus et toutes les opinions dont l'influence pouvait être pernicieuse.

Et c'est là qu'éclate le génie particulier du pape. Pie X se mit au-dessus des discussions. Il ne s'inspira que du bien de l'Eglise pour agir. Il jugea sur des faits et prononça en toute indépendance. Et son œuvre présente un caractère d'unité, de dignité, de grandeur, de majesté qui s'impose à tous et qui est pour les Catholiques une consolation et un réconfort.

Si l'on veut insister sur l'encyclique *Pascendi*, il sied de comprendre combien elle était nécessaire. Le mal de libre examen était profond en France. De la classe intellectuelle, il menaçait de pénétrer la masse. Il faut être mêlé à la société qui se prétend la plus orthodoxe pour saisir toute l'opportunité du geste de Pie X. On rencontrait dans les salons de grandes dames qui, d'un air supérieur, disaient : " Pour quoi persiste-t-on à maintenir le dogme de la divinité du Christ ! Nous sommes éclairés ! " Des nuées de petites jeunes gens prêchaient en des chaires de papier le catholicisme et niaient l'Immaculée-Conception. Les jeunes séminaristes cachaient sournoisement sous leur camail les œuvres de Loisy. On faisait fi des réglemens et il y

avait encore des dames pour se parfumer la bouche de pastilles distinguées avant de communier. Il fallait réagir énergiquement, stigmatiser avec vigueur les exégètes et les philosophes qui, insidieusement, introduisaient l'erreur dans les âmes ; il fallait enfin inspirer le respect des règles intérieures. Ce fut le but de l'encyclique *Pascendi*.

Par elle-même l'encyclique *Pascendi* est un assez beau monument philosophique pour détruire d'avance l'objection que l'on peut faire au Pape de haïr la philosophie. Et n'est-ce pas un service rendu à la philosophie que d'avoir brisé quelque système prématuré, orgueilleux et vain ? Si, à côté des modernistes les plus coupables, des catholiques simplement aventureux ou indulgents ont été atteints et ont souffert eux aussi, ils ont trouvé dans leur foi l'énergie suffisante pour profiter de leur épreuve et sans doute savent-ils que Pie X n'est pas l'ennemi de leurs efforts et de leur bonne volonté. Ne vient-il pas d'encourager solennellement l'association internationale pour le progrès des sciences parmi les catholiques et n'a-t-il pas voulu signifier par là qu'il bénissait avec joie tous ceux qui travaillaient pour le règne de la vérité dans la simplicité de leur cœur ?

Ce qui est remarquable, en effet, c'est que l'énergie du pape s'accompagne, dans son âme d'artiste, d'une bonté native, d'une modestie et d'une indulgence rares et charmantes. Pie X ne perd jamais une occasion de faire plaisir aux petits. Sa physionomie s'illumine dès qu'il peut causer une joie à quelqu'un du peuple. M. Camille Bellaigue avait entendu une vendeuse de journaux du quartier des Invalides parler avec admiration de Pie X. Il le retourna dire à Rome et le Pape spontanément prit un de ses portraits et inscrivit au bas une affectueuse bénédiction à l'adresse de son admiratrice inconnue. M. Bellaigue fut chargé de faire parvenir l'envoi.

Sorti d'une famille très humble, le bon et saint pontife n'a pas voulu être un Pape somptueux. Il a réduit le cérémonial. Il admet à sa table ses sœurs, les filles du cabaretier. Plus qu'aucun autre il est resté près du peuple.

Il construit des maisons ouvrières à Castel-Gondolfo et il affectionne donner des audiences aux pèlerins pauvres et aux délégations populaires.

Ainsi, ce chef puissant, décidé, magnifique, dont la politique est la négation de la politique, qui voit à la fois grand, beau et juste, qui sait si bien où il tend, où il vise et où il atteint, ne dédaigne pas d'être un doux et simple.

LES ROIS S'EN VONT

Sous ce titre, M. l'abbé Couhé a publié dans *l'Idéal* un article solide et instructif sur les dangers que courent les trônes parce qu'ils ne s'appuient plus sur l'autel.

Les rois tombent les uns après les autres et leur chute a deux causes : l'audace de leurs ennemis qui attaquent le trône en même temps que l'autel, est incapable de sauver le trône. La Franc-maçonnerie s'attaque à la fois les deux.

Si j'étais royaliste, je dirais à chaque roi catholique : " Sire, défendez Dieu et Dieu vous défendra. Si vous le lâchez, il vous lâchera. Pour lui, cela a peu d'importance. Si on brise son autel, il s'en fera un autre. Mais vous, si vous perdez votre trône, vous n'y remonterez pas. "

Le pauvre Louis XVI a été faible. Il était brave comme homme, il ne

l'était pas comme roi. Il ne trembla ni devant les piques des révoltés qui l'en touraient ni devant l'échafaud. Il trembla devant les responsabilités de la répression. Il ne comprit pas que verser le sang de quelques canailles, c'était le seul moyen d'épargner le sang de milliers d'honnêtes gens.

Le pauvre petit roi Mancel a été faible. Il s'est fié à la franc-maçonnerie au lieu de l'écraser et il a été chassé par elle.

Le roi d'Espagne comprendra-t-il qu'il ne doit pas imiter son cousin et que les gages donnés à la secte se retourneront contre lui ? Nous le souhaitons sans l'espérer. La monarchie espagnole n'a qu'un moyen de se sauver, c'est de répondre au vœu de l'immense majorité de la population et de soutenir hardiment la cause catholique.

Le triste roi d'Italie est encore plus malade. Il est condamné à mort. Les loges lui font grâce jusqu'au jour où elles seront prêtes à le remplacer. Cela viendra. Il pourrait se sauver en se rejetant du côté de Dieu, il se rejette du côté du diable en favorisant la Révolution. La Révolution exploite sa peur en lui affirmant que l'unique moyen de rester sur le trône est d'abattre l'autel, et il obéit. Il laisse faire la Société Giordano Bruno qui insulte la Papauté et cette société ne lui en est guère reconnaissante. Elle crie tous les jours par la bouche cynique de Podrecca, le directeur de l'infâme *Asino* : Vive la République ! Son président écrivait naguère :

" Le temps viendra bientôt où la monarchie italienne devra prononcer la parole décisive contre le cléricalisme ; alors que le Portugal lui serve d'avertissement. Les princes doivent marcher avec ou contre nous. "

Peu de temps avant sa mort, Léopold II de Belgique fit venir au Cap Ferrat le rédacteur en chef de la *Chronique de Bruxelles*, le F. Frick, auquel il déclara qu'il était un vieil abonné. Le même F. Frick écrivait récemment :

" Par ce vent de tempête, qui jette le trône portugais à bas, l'autel fut quelque peu ébranlé. C'était dans l'ordre. Ces vieux camarades, le trône et l'autel, sont faits pour être visités par les mêmes destins. Ce serait un miracle que l'un restât indemne, pendant que l'autre périrait. "

Humainement parlant, les trônes sont bien ébranlés. Ils chancellent tous sur leurs bases. Et les rois semblent en train de les saper eux-mêmes. Ils descendent de leur siège pour donner un coup de pioche à leur dynastie, quand ils signent les décrets antireligieux. Humainement parlant, ils sont condamnés. Humainement parlant, nous aurons dans quelques années la République d'Espagne, la République d'Italie, et quelques autres peut-être, et elles seront athées et persécutrices comme celles de France et de Portugal.

A moins que Dieu dans sa miséricorde...

Nouveau gouverneur-général

On annonce officiellement d'Ottawa que le duc de Connaught a été nommé Gouverneur-général du Canada. Il ne viendra au pays qu'en septembre.

Son Altesse royale duc de Connaught est le fils de la reine Victoria, le frère de feu le roi Edouard VII et oncle de Georges V.

On le désigne généralement comme le Grand Maître de la franc-maçonnerie anglaise.

La résistance à l'invasion irlandaise-saxonne en Amérique

Une enquête de la " Revue Franco-Américaine "

Le directeur de la *Revue Franco-Américaine* nous envoie l'intéressante communication qui suit :

Le succès remporté il y a quelques mois par la *Revue Franco-Américaine* avec son enquête " *Comme on nous voit en France* " nous engage à entreprendre un travail du même genre mais sur un sujet qui nous touche de plus près. Les événements des derniers mois nous l'ont prouvé, il y a pour nous une question irlandaise-saxonne, nous pourrions même être plus précis et dire qu'il y a chez nous une question franco-irlandaise. Et c'est tellement le cas que, pour l'avoir méconnue, nous voyons de nos jours 3,000,000 Canadiens français catholiques sur la défensive en face d'environ 400,000 irlandais.

C'est assurément un problème qui mérite qu'on s'y intéresse. D'autant plus que nous assistons aujourd'hui à une sorte de réveil général de tous les petits groupes qui ont à lutter pour leur existence nationale. Les Français eux-mêmes ne sont pas exempts des influences hostiles et, tout dernièrement, des sociologues de la mère-patrie recherchaient, dans une enquête (1) sur laquelle nous modelons la nôtre, les moyens de résister à l'esprit allemand.

Depuis des mois que nous signalons à nos lecteurs les dangers nombreux qui menacent la nationalité, dangers démontrés par de récentes et inexplicables défaites ou par des audaces plus inexplicables encore, il est temps croyons-nous, de donner une forme à la pensée publique soulevée, on le conçoit, par les révélations de ces derniers temps. Et s'il a été intéressant de savoir ce que nos cousins de France pensaient de nous, il ne sera pas moins intéressant — ce sera peut-être plus utile — de nous poser sérieusement cette question : *Que pensons-nous de nous-mêmes ?*

C'est, à vrai dire, la question qui, sous une autre forme, va être posée aux lecteurs et amis de la *Revue Franco-Américaine*.

C'est un travail considérable dont notre excellent collaborateur, Michel Renouf, a bien voulu se charger et pour lequel nous le remercions d'avance. On peut être certain que, sous sa direction, notre enquête ne manquera ni d'intérêt ni de piquant. Il fournira aux enthousiastes des causes nationales l'occasion d'écrire quelques pages vécutées de notre histoire contemporaine.

Nous donnons ci-après un questionnaire qui servira de canevas aux réponses demandées, puis une couple de règles que nous croyons indispensables au succès de l'enquête.

1. Quels sont les principaux effets de l'influence irlandaise-saxonne que vous apercevez autour de vous ?

2. A quelle cause attribuez-vous la puissance de pénétration de l'esprit assimilateur parmi les groupes français d'Amérique ? Cette cause tient-elle à une supériorité réelle de la race envahissante plutôt qu'à une indolence irréductible des nôtres dans la défense de leurs intérêts nationaux ? En un mot, quel est le point faible du nôtre.

3. Comment résister aux influences néfastes de cet esprit assimilateur dans le présent et dans l'avenir et, si c'est possible, quel moyen faut-il prendre pour regagner le terrain perdu ?

NOTE. — Autant que possible baser sa réponse — 100 à 500 mots — sur des

(1) Enquête sur la résistance à l'esprit allemand par la *Plume politique et littéraire*, Paris.

observations prises dans l'entourage immédiat de l'auteur. Signer les correspondances ou, si l'on emploie un pseudonyme, l'accompagner du nom véritable de l'auteur afin de permettre au directeur de l'enquête de contrôler les informations fournies. Adresser toute correspondance à

La Revue Franco-Américaine
Enquête : Michel Renouf,
4, Case Postale,
Québec.

La publication des réponses, qui devront nous être remises avant le 1er avril, commencera avec le numéro de mai, le premier de notre quatrième année.

EN PASSANT

Eglises et taxes — Le *Chronicle* poursuit tout doucement sa campagne en faveur de la taxation des édifices religieux. Il va chercher bien loin des exemples et des arguments pour appuyer ses vues quand un simple raisonnement mettrait bien plus facilement la question au point.

Par qui et pour qui sont construites les églises ?

Pour ceux qui en ont besoin, et pour eux-mêmes.

Que rapportent les églises au point de vue commercial ?

Rien.

Les citoyens qui se sont imposés des sacrifices pécuniaires pour la construction des églises paient-ils des taxes ?

Oui, tout comme les autres.

Et si on impose les églises, qui paiera les nouvelles taxes ?

Tout simplement ceux qui les ont construites et les soutiennent de leurs deniers.

La taxation des églises ne serait donc qu'un moyen détourné, mais très efficace tout de même, de tirer un certain montant d'argent de la bourse de cette classe de citoyens qui croient à l'existence d'un Dieu, à l'obligation d'un culte à lui rendre, et à la nécessité de la construction de temples pour remplir ce devoir.

Les athés, que ce souci ne fatigue pas, bénéficieraient seuls de cet état de choses.

Est-ce cela que veut le *Chronicle* ?

—o—

A propos de Sarah — Voilà ce que publiait la semaine dernière un quotidien de Montréal à propos de Sarah Bernhardt :

"Il ne faut pas abîmer les soirées anciennes : faisons grâce des trognons à cette pauvre vieille artiste, — qui fut un jour une grande artiste. Prions même les Québécois de l'épargner. Mais n'allons pas nous enthousiasmer (voir journaux du matin)... nous ferions sourire.

Les grandes tragédiennes, hélas ! sont de ces monuments qui n'ont pas besoin de la patine du temps.

"Grand'mère berçant ses petits enfants, Sarah Bernhardt, chez elle, à soixante-sept ans serait exquise. Cramponnée à la scène sous le fard et les onguents, dans le rôle de l'Aiglon, elle fait pitié. Si elle croit encore, malgré tout, être restée jeune, tant mieux pour elle ! et laissons-lui cette illusion. Applaudissons-la même, en mémoire d'autrefois. Seulement, de grâce, qu'on n'aille pas écrire dans les journaux que Sarah Bernhardt a soulevé chez nous "un enthousiasme délirant". C'est un luxe que les Américains de Chicago, gens riches, peuvent s'offrir ; mais ici, à Montréal, nous ne devrions vraiment pas avoir les moyens de nous

payer ce ridicule. Ce serait de l'extravagance."

—o—

Ils ont trompé le peuple — L'*Événement* nous apprend que Sir Arthur Wilson, le nouvel aviseur de l'Amirauté, a déclaré dans un récent article que ceux qui subissent encore l'appréhension d'une invasion ou d'un désastre naval possible pour l'Angleterre sont sous le coup de terreurs causées par le fantôme de conditions imaginaires, qui n'existent et ne peuvent exister d'ici très longtemps.

"L'invasion des Iles Britanniques, est impossible, dit-il, et une guerre navale même ne serait dangereuse que pour celui de nos ennemis qui nous engendrerait chicane."

Voilà une déclaration qui ne ferait pas l'affaire de Lord Northcliff et de sa tribu de journalistes, si toutes les colonies n'avaient pas déjà donné dans le piège impérialiste.

Ces remarques d'un expert entre les experts sont tout de même bonnes à noter ; elles prouvent une fois de plus qu'on a odieusement trompé le peuple et la députation lors de la passation de la loi néfaste des Brodeur et des Bédard.

—o—

L'école des hautes études — Le *Canada* et autres journaux ministériels ayant à plusieurs reprises déclaré que l'école des hautes études avait reçu lors de sa fondation l'approbation des autorités ecclésiastiques, l'*Action Sociale* répond :

"Nous ne connaissons pas cette approbation, que personne n'a citée. Nous avons déjà demandé au *Canada* de nous en faire connaître la teneur. Il n'a rien dit.

Nous réitérons notre demande au *Canada*. Qu'il veuille bien nous faire connaître cette "approbation des autorités ecclésiastiques" donnée à l'École des Hautes Études Commerciales. Nous la citerons avec plaisir et elle contribuera à dissiper les inquiétudes qu'entretiennent au sujet de cette école bon nombre de catholiques qui n'étaient pas du tout opposés à sa fondation, telle que suggérée par le Conseil de l'Instruction publique.

Qu'on n'aille pas croire que ces inquiétudes soient dissipées par les bonnes paroles qu'a prononcées, depuis, M. Gouin. Elle ne le sont même pas par le choix excellent de MM. Préfontaine et Bray, préposés à la direction de cette école, pas plus que par la présence, à certaines heures dans cette école, d'un père jésuite, d'un prêtre et d'un professeur qui inspire également toute confiance, comme M. Montpetit.

Le vice de cette institution n'est pas, du moins à notre connaissance actuelle, dans le personnel dont elle se compose pas plus que dans les élèves qui la fréquentent et dont nous ne saurions rien dire.

Ce vice est dans l'exclusion de tout enseignement religieux et de toute surveillance autorisée de l'Eglise sur l'enseignement profane qui y est donné. Il est encore dans l'absence de toute surveillance et de toute direction de l'Eglise, sur l'ordre et la discipline d'une maison où seront réunis des adolescents et des jeunes gens qui ont besoin de cette direction et de cette surveillance.

Il est aussi dans la possibilité laissée à des impies ou même à des francs-maçons d'avoir une chaire d'enseignement dans cette école et d'y exercer leur influence pernicieuse au milieu d'une jeunesse catholique, que l'Eglise a le devoir de protéger."

—o—

Le surnom de "Chouayen" — Voici d'après M. Benjamin Sulte que cite l'*Action Sociale*,

l'origine du surnom de *Chouayen* qu'on emploie encore aujourd'hui pour désigner les habitants d'un petit village près de Québec :

"L'origine de ce nom, dit-il, se rattache au combat du fort Chouagan ou Chouayen (Oswego), livré le 14 août 1756. La cause du drapeau français paraissait tellement aventurée en Amérique que plusieurs Canadiens penchèrent en cette occasion du côté de l'armée anglaise, espérant se mieux tirer d'affaire en mollissant les premiers. La victoire inespérée qui couronna les efforts des Canadiens et de Montcalm détruisit leurs calculs, et jeta le désarroi dans le camp des Anglais.

L'épithète de *Chouayens* s'appliqua aux faux patriotes et aux transfuges de la cause nationale. Des camps, elle passa dans la politique. "C'est ainsi, dit le *Canadien* du 17 janvier 1809, que l'on désigne ordinairement les gens du parti du gouvernement dans les élections. La basse-ville de Québec qui comprend le faubourg Saint-Roch, fait une guerre continuelle aux *Chouayens*, et voici comment cela est venu : On donnait à un quartier du faubourg Saint-Jean, où il y avait beaucoup de filles publiques, le nom de *Fort Chouayen*. C'est le nom d'un ancien fort du pays. Pendant la dernière élection de la haute-ville, ce nom s'étendit à tout le faubourg et on appelait *Chouayens*, ou *gens du fort Chouayen*, tous les électeurs de ce faubourg qui dans cette élection étaient pour M. Denechaud. La signification de ce nom s'est ensuite étendue à tous les gens du parti du gouvernement qui étaient pour M. Denechaud... de sorte que actuellement ce sont eux qui sont particulièrement désignés par ce nom. On ne l'appliquait plus au faubourg Saint-Jean qu'autant qu'on les croit de ce parti, et si ce qu'on dit est vrai, il n'y a plus dans ce faubourg d'autre *Chouayen* que M. Denechaud et les filles du Fort qui sont toujours du parti. M. De Bonne, qui n'a jamais demeuré dans le faubourg Saint-Jean, est un *Chouayen* dans la signification actuelle ; c'est le "grand *Chouayen* Canadien", c'est-à-dire le premier Canadien du parti du gouvernement."

—o—

La Franc-Maçonnerie universelle — Le directeur de la *Croix* a cité dernièrement ce passage d'un manuel maçonnique. C'est un dialogue entre le Vénérable et l'Apprenti :

"D. — Quelles sont la longueur et largeur de la loge ?

"R. — Sa longueur est de l'Orient à l'Occident, sa largeur, du Midi au Nord.

"D. — Que signifient ces dimensions ?

"R. — Que la franc-maçonnerie est universelle et qu'elle s'étendra un jour, à toute l'humanité."

Et la *Croix* ajoute :

"C'est donc admis par les loges elles-mêmes : la franc-maçonnerie est une société secrète universelle ayant des ramifications dans le monde entier. Elle n'est ni française, ni anglaise, ni américaine, ni espagnole, ni allemande, elle est une et universelle, et partout elle travaille au même but : déchristianiser les peuples.

Il est bon de savoir cela."

—o—

Le coût de la vie il y a dix siècles — S'il faut en croire un professeur de l'université McGill, un million de piastres aujourd'hui vaut à peu près ce que valaient cinquante mille piastres au temps de Guillaume le Conquérant. A

cette époque (1066) un boisseau de blé coûtait cinq cents ; un cheval, huit piastres ; une vache, une piastre et demie. Un employé de ferme gagnait dix cents par jour, et les charpentiers, maçons, etc., recevaient treize cents par jour.

—o—

Les droits du Français dans Ontario — Nous tenons à reproduire les belles paroles de M. Belcourt sur les droits acquis du français dans Ontario :

"Est-il nécessaire de rappeler que la langue française n'est pas une étrangère, ni une intruse dans ce continent d'Amérique et en particulier dans cette province d'Ontario ? Ce sont les hardis pionniers venus de France qui ont fait les premiers essais de colonisation dans cette belle province, au dix-septième et au dix-huitième siècles. La Salle construisit les premiers bateaux sur le lac Ontario et fonda Niagara. Frontenac jeta les bases de ce qui est aujourd'hui la florissante ville de Kingston. De Lamothe Cadillac établit la ville de Détroit, à ce moment possession française. Les missionnaires Jésuites y plantent partout l'emblème de notre foi. Durant 150 ans, cette province est terre française, et les bords de ses grands lacs ne répètent les échos d'aucune autre langue que celles des aborigènes ou de la France. En usage constant un peu partout au Canada depuis plus de trois siècles, la langue française aurait acquis ici le droit à l'imprescriptibilité, si les traités et les constitutions n'eussent solennellement, et à plusieurs reprises, sanctionné son droit à l'existence et à l'égalité.

"Mais, malgré les appréhensions ou les prévisions de certaines gens, le gouvernement britannique d'abord et le nôtre plus tard, n'ont pas fait erreur en sanctionnant l'usage officiel de la langue française et en la plaçant sur un pied d'égalité avec la langue anglaise. Et la preuve, on la trouve presque à chaque page de notre histoire depuis la cession ; il n'y a que les aveugles volontaires, et heureusement ils se font de plus en plus rares, qui ne veulent pas s'en laisser convaincre. Bien loin de nuire à notre loyauté et à notre dévouement à la couronne d'Angleterre et à ses institutions, le libre usage de notre langue maternelle, avec la reconnaissance de nos droits et de nos institutions, a été la source toujours pure où nous avons puisé et la volonté, et le courage, et la valeur qui nous ont permis plus d'une fois de sauver le pays à l'Empire. Si on n'avait pas dans le passé reconnu la langue française l'égalité devant la loi, je n'hésite pas à dire que ce serait aujourd'hui un acte de simple justice, comme de profonde sagesse politique, de la lui reconnaître."

—o—

La justice en France — Voici un mot de commentaire de la *Croix* au sujet du jugement politique rendu par la Cour de Paris contre S. E. le cardinal Luçon.

"Les raisons juridiques, le tribunal de Reims les avait tournées à la manière d'un agent d'affaires louches et véreuses ; la Cour de Paris les a volées à la manière d'un apache", dit la *Croix*, puis elle conclut : "le jugement de Reims n'est qu'une rouerie juridique et l'arrêt de Paris qu'une effronterie..."

"Contre tout droit, contre toute loi, M. Forichon a jugé le cardinal-archevêque de Reims. Il l'a, contre tout droit et contre toute loi, soustrait à la juridiction de la justice du pays.. M. le président Forichon a forfait à son devoir..."

—o—

En français, s. v. p. — Le *Courrier de Saint-Hyacinthe* dénonce certain livre du gouvernement qui se livre à un petit

travail d'anglicisation :

"Ouvrons, dit notre confrère, le *Vingt Septième Rapport de l'Inspecteur des Compagnies d'Assurance pour la Province de Québec pour l'année 1909*. Voici comment on traite, dans ce document écrit en français, les noms de quelques-unes de nos villes françaises.

De certains on fait un amalgame mi-français, mi-anglais, comme *Cape Noir* ou *Cape St-Ignace*, c'est un premier pas vers l'anglicisation. Dans d'autres c'est la transformation complète. En voici quelques exemples :

North Témiscamingue, Chateauguay Basin, Bonaventure River, Candiac near Québec, New-Richmond, Chambly Basin, Lake Megantic, St. Jude's, Abenakis Springs, Murray Bay.

Nous remarquons plus spécialement l'insistance que met le rapporteur à appeler *Trois Rivières, Three Rivers*.

Ce *Three Rivers* revient à chaque page du rapport. M. William Chubb, surintendant de l'assurance veut absolument prendre la ville d'assaut.

Nous prions ses chefs de bien vouloir ralentir ses ardeurs belliqueuses et de le rappeler à l'ordre. Nous ne sommes pas habitués à nous laisser tondre comme des moutons et tenons à conserver leurs noms français aux cités que nous avons fondées et peuplées.

Nous remarquons aussi que le timbre de la poste de *La Pointe aux Pères* porte *Father's Point*. Pas plus au gouvernement fédéral qu'au gouvernement local, nous ne reconnaissons le droit de nous angliciser."

VIENT DE PARAITRE

Pourquoi et comment établir l'Apostolat de la Prière

L'auteur, le P. Hermas Lalande, S. J., rédacteur au *Messenger Canadien* fait un appel vibrant et raisonné à la pratique de la grande dévotion des temps modernes et montre que le meilleur moyen d'établir le Règne du Sacré Cœur dans une paroisse est d'y instituer l'Apostolat de la Prière et la Ligue du Sacré Cœur. Puis, en quelques pages pratiques, il enseigne comment, pour cela, il faut s'y prendre.

La brochure s'adresse plus directement à MM. les Curés ; mais supérieurs de collèges et de couvents, zélatrices et simples associés y trouveront aliments substantiels à leur dévotion comme aussi direction précieuse pour l'exercice de leur zèle.

En vente au *Messenger Canadien*, rue Rachel, Montréal. Prix : 5 sous l'exemplaire ; 50 sous la douzaine.

Adressez-vous à la "Vérité"

POUR TOUS VOS TRAVAUX D'IMPRESSION :

En-Têtes de Lettre, de Compte, Cartes d'Affaires, de Visite, Enveloppes, Circulaires, Brochures, Livres de tous formats, Factums, Livrets de Regus, Programmes, Affiches, Musique, Etc., etc.

N. B. — ATTENTION SPÉCIALE AUX commandes données par la malle.

Mgr Ryan, archevêque de Philadelphie, vient de mourir.

Un journaliste anglais, Edward Mylius a été condamné à un an de prison pour libelle criminel contre le roi Georges V. Mylius accusait le roi d'Angleterre d'avoir contracté un mariage morganatique en 1890 avec la fille de l'amiral Seymour, à Malte.

UN MOT

Nous invitons les retardataires à se mettre au plus tôt en règle avec notre administration. Il nous est dû un fort montant d'arrérages dont nous avons absolument besoin pour attacher les deux bouts, à la fin de l'année.

La *Vérité*, nos lecteurs le savent, n'a aucune annonce payante, elle vit seulement avec le revenu des abonnements.

Nous demandons à ceux qui nous lisent de nous donner au moins cet encouragement de payer régulièrement leur abonnement.

PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la *Vérité* par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés, soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

VIENT DE PARAITRE

Le Catéchisme des Caisses Populaires par J. P. Lefranc est maintenant en vente.

Prix 10 sous en librairie ; par la malle 12 cts.

PETITES NOTES

Le gouvernement a l'intention d'installer dans les bureaux de poste des machines automatiques pour la vente des timbres.

A Philadelphie les autorités de la ville ont empêché la représentation de la *Samaritaine* que devait jouer Sarah Bernhardt. Evidemment Graindorge du *Canada* n'a pas été consulté.

A Montréal il est question de faire adopter un règlement pour défendre les représentations cinématographiques des combats de boxe.

Pourquoi n'en ferait-on pas autant à Québec ?

Les journaux annoncent que chaque année la liste des demandes de divorces s'allonge d'une façon alarmante au Canada.

Dans une seule semaine il est arrivé au Sénat trois demandes de divorce.

Un congrès moderniste international doit être tenu à Rome prochainement. Le groupe italien comprendra, dit-on, 32 religieux apostats ayant pour chef Murri. Ce groupe présentera les propositions suivantes : 1o. Organisation d'une église moderniste avec un chef unique ; 2o. Création de séminaires et d'écoles modernistes ; 3o. Organisation d'une propagande moderniste dans les séminaires et écoles catholiques.

Sous le titre *Exportation du sillonnisme*, notre excellent confrère de la *Critique du Libéralisme* signale l'organisation d'un *Sillon* très moderniste en Pologne. Il a été importé de France par des séminaristes polonais venus à Paris pour y étudier plutôt la démocratie à la Sangnier et à la Lemire que la théologie.

Afin de nous rendre au désir de S. G. Mgr Bégin nous allons travailler à propager l'excellent *Manuel des Parents Chrétiens* de M. l'abbé Mailloux, édition préparée par M. l'abbé D. Gosselin. 65 c. franco, relié.

Voici ce que Mgr Bégin écrivait au sujet de ce livre :

"C'est mon désir formel que Messieurs les curés, vicaires et missionnaires s'emploient avec zèle à le propager dans les paroisses... et engageant fortement les parents chrétiens à y puiser la lumière et la direction dont ils ont besoin pour se bien acquitter de leurs graves devoirs."

En vente à la "Propagande des Bons Livres"

— (: o :) —

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la "Vérité"

Le Catéchisme des Caisses Populaires par J. P. Lefranc.

10 cts en librairie ; 12 cts franco.

Le Bienheureux Gérard Majella.

3 cts en librairie ; 4 cts franco.

Le Trésor du jeune étudiant, relié.

12 cts en librairie ; 15 cts franco.

Petite Apologétique, P. Schmitz.

En librairie 20 cts ; franco 25 cts.

Vie de Sainte Rita de Cascia.

10 cts en librairie ; 12 cts franco.

Le Catholique d'Action par le R. P. Palau, S. J.

En librairie 15 cts ; franco 20 cts.

Petite Histoire Sainte reliée pour les enfants du catéchisme.

En librairie 10 cts ; franco 13 cts.

Trois Apôtres de la Nouvelle-France.

Vie et martyr des PP. Brébeuf, Jogues et Lallemant. 25 cts franco.

Les Grandeurs de la maternité chrétienne.

Brochure dédiée aux mères de la classe ouvrière. 4 cts ; franco 5 cts.

Sobre et riche par le juge F. X. Le mieux. 25 cts.

L'Autorité Sociale par S. G. Mgr Archambault.

Sa nature ; sa nécessité, son origine, son exercice.

10 c. en librairie ; franco 12 c.

Le Centurion, A. B. Routhier.

Roman des temps messianiques.

En librairie 50 c. ; franco 60 c.

Le Manuel des Parents chrétiens, l'abbé Alexis Mailloux.

Broché 40 c. en librairie ; 45 c. fr.

Le Christ à l'autel.

Douze méthodes pour assister à la Sainte Messe.

En librairie 4 cts ; franco 5 cts.

La Première Canadienne au Nord-Ouest, par l'abbé G. Dugas.

Une belle et intéressante page d'histoire canadienne et qui vaut n'importe quel roman.

En librairie 5 cts ; franco 7 cts.

Cœur Magnanime, Rose de Provence. Roman canadien. 20 c. en librairie ; 25 c. franco.

Communion fréquente, l'abbé A. Camirand.

Solutions des objections contre la communion quotidienne. 10 c.

Nouvelle Bibliothèque pour tous

(Ouvrages d'Ernest Daudet)

DANS LA TOURMENTE. AU TEMPS DE L'EMPEREUR. EN 1815. FILS D'EMIGRÉ. APRES L'OPTION (Roger Duguet). LES PRÉTENDANTS DE CLAUDETTE, (Arthur Dourhac).

(Ouvrages de Pierre l'Ermite)

LISEZ MOI ÇA ! RESTEZ CHEZ VOUS. L'EMPRISE. LA BRISURE. LE SOC. LE GRAND MUFFLO.

Edition populaire très bien illustrée. En librairie l'unité 25 cts, franco 30 c

Collection Bijou. Roman pour jeunes gens et jeunes filles :

LEFRANC MAÇON DE LA VIERGE F. Bonhours. HUGUENETTE, LA FILLE DE L'IMAGIER, G. Thierry. HAINES VAINCUES, M. Levray. LES BIJOUX DE LA PRINCESSE, R. Gaell. LE PATRIMOINE, Marie de Vienne JEAN CHOUAN, Roger Duguet.

Six vols. formant une jolie série, format original, magnifiquement illustrés, 325 pages chacun. La collection \$1.50 franco.

Corbin et d'Aubécourt par Louis Veuellot. En librairie 25 cts ; franco 30 cts.

La Sainte Vierge d'après l'Evangile, par M. l'abbé N. Cinq Mars.

Ouvrage tout à fait nouveau sur la Sainte Vierge.

Parfaitement adapté pour le mois du Rosaire. 127 pages. 10 cts franco.

A la recherche de la vérité révélée, abbé A. Magnan 25 cts
La langue française au Canada, J.-P. Tardivel 10 cts
Notes de Voyage, J.-F. Tardivel . . . \$ 1.00
Mélanges II 1.00
Mélanges III 75 cts
Vie et Travaux de J.-P. Tardivel, Mgr Fèvre 55 cts

Pour propagande anticoolique

Si femme savait, si femme voulait, R. P. Hugolin 6 cts
Qui a bu boira, illustré, 140 p. . . 15 cts
Petit catéchisme de tempérance et tuberculose, E. Rousseau 12 cts
Autour d'une Auberge, A. C. de Lisbois 35 cts
L'abus des Alcools (causeries) . . 6 cts

La Propagande des Bons Livres
Bureaux de la "Vérité"
près Québec